



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 128 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies**Lettre datée du 22 septembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une déclaration de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie faite à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 128 de l'ordre du jour.

(Signé) Vassily Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 22 septembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration de la Douma d'État à l'occasion
du soixante-quinzième anniversaire de la création
de l'Organisation des Nations Unies**

Les députés de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie se prononcent régulièrement en faveur des mesures destinées à renforcer le rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales et à veiller à ce que les États coopèrent sur un pied d'égalité dans le cadre de cette organisation universelle. Ce sujet est particulièrement d'actualité à l'heure où l'ONU célèbre le soixante-quinzième anniversaire de sa création, tandis que certains principes fondamentaux de ses activités sont aujourd'hui présentés comme obsolètes et sont interprétés à mauvais escient et que la vérité historique et la mémoire des événements de la Seconde Guerre mondiale sont l'objet d'un processus de révision de nature criminelle.

Sous couvert de « grands » discours sur la nécessité de renforcer l'efficacité de l'ONU et d'initiatives de réforme, un certain nombre de pays occidentaux, les États-Unis d'Amérique en tête, s'emploient régulièrement à remodeler cette organisation unique au monde pour servir leurs propres intérêts. En martelant avec toujours plus d'insistance leurs thèses sur les activités « nuisibles » que mèneraient à l'ONU la Fédération de Russie, la Chine et leurs autres rivaux géopolitiques, ces États s'emploient à renforcer la pression sur l'Organisation, démontrant clairement leur volonté de donner corps à une conception de « l'ordre mondial fondé sur des règles » visant à démanteler et à remodeler le cadre juridique international existant.

Les députés de la Douma d'État estiment que la politique menée par Washington à l'égard de l'ONU à l'heure actuelle confirme une fois de plus que les États-Unis d'Amérique se livrent à des agissements de nature destructrice sur la scène internationale en exerçant des pressions et en imposant unilatéralement des sanctions extraterritoriales illégitimes contre les États qui ne leur sont pas favorables. Tout cela est contraire au principe de coopération sur lequel repose l'action de l'ONU.

Les tentatives visant à discréditer la Fédération de Russie ou d'autres États membres du Conseil de sécurité, à limiter leur représentation au sein de l'ONU et à diviser les pays entre « bons » et « mauvais » selon qu'ils se conforment ou non aux intérêts américains n'apportent rien et contreviennent aux principes fondamentaux de l'ONU et de son action. Ces agissements destructeurs s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de sape menée par les États-Unis d'Amérique à l'égard de la coopération multilatérale dans le cadre de l'ONU.

Compte tenu des dispositions de la résolution [153 \(II\)](#) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Douma d'État juge inacceptable la prééminence des représentants des pays occidentaux aux postes de direction du Secrétariat de l'ONU, qui profite aux citoyens américains et à ceux des États loyaux à Washington.

Toute atteinte aux immunités et privilèges de l'ONU et des missions permanentes auprès de l'Organisation, y compris leurs biens, étant jugée inacceptable, les députés de la Douma d'État demandent instamment aux États-Unis de respecter strictement l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et

les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Il doit être mis un terme aux agissements qui contreviennent à ces traités internationaux, par exemple le refus des autorités américaines de délivrer des visas aux membres des délégations de certains pays, dont la Russie, et la saisie de locaux appartenant à la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU.

Les députés de la Douma d'État sont convaincus que l'ONU joue un rôle central de coordination dans les relations internationales et défendent le strict respect des objectifs de l'Organisation et des principes du droit international fondés sur la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et le principe selon lequel les obligations internationales doivent être honorées de bonne foi.

La Douma d'État considère qu'il est nécessaire de donner à l'ONU davantage de moyens d'agir en tant que mécanisme multilatéral pour favoriser, dans un esprit de respect mutuel, l'action visant à faire respecter les droits humains sur la base du droit international. Les manœuvres consistant à politiser la question des droits humains, à imposer des approches unilatérales et à lancer des ultimatums sous prétexte de protéger les droits humains et les valeurs morales sont inacceptables.

Les députés de la Douma d'État se félicitent des efforts volontaristes déployés pour rendre le mécanisme de désarmement de l'ONU plus efficace et condamnent toute tentative visant à le corrompre ou à l'affaiblir.

La Douma d'État est convaincue que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) joue un rôle de coordination clef dans la lutte contre la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'OMS est désormais la clef de voûte de la santé mondiale, le fondement de la coopération multilatérale dans ce domaine. À cet égard, les députés de la Douma d'État estiment que le retrait des États-Unis d'Amérique de l'OMS et les tentatives visant à rejeter sur elle et la République populaire de Chine la responsabilité de la propagation de la COVID-19 sont contre-productives, et jugent infondées les accusations de passivité et d'opacité portées contre l'OMS.

Les députés de la Douma d'État affirment la nécessité de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions collectives consensuelles dans le cadre de l'ONU et de préserver le système unique de maintien de la paix et de la sécurité internationales fondé sur la Charte des Nations Unies, fort des nombreuses années d'expérience de l'Organisation, laquelle doit continuer à jouer un rôle prépondérant dans l'architecture mondiale du XXI^e siècle.

Le Président de la Douma d'État
de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie
(Signé) V. V. **Volodin**